L'Association « Salon D'Arts Plastiques de La Rochelle »

Fiche d'inscription définitive

Au 5ème Salon International d'Arts Plastiques à Prague

Novomestska Radnice Praha – Karlovo Namesti 1/23 – 120 02 Praha 2..

Du samedi 18 octobre au samedi 7 novembre 2025

Dossier à retourner complet par La Poste ou par Courriel
Au plus tard le dimanche 15 juin 2025
Au siège de l'Association chez Mr RAT Philippe - 20 Rue de la Mousson - 17140 LAGORD
Courriel : salonartsplastiqueslr@gmail.com ou philippe.rat38@gmail.com
Tel : 06 19 94 75 16

Toute fiche d'inscription incomplète ou illisible ne sera pas prise en compte (MERCI D'ECRIRE en MAJUSCULES)

NOM_____PRENOM : _____

Téléphone Domicile : _____Téléphone Bureau : _____

Téléphone Portable : _____ Adresse Courriel : _____

Adresse : _____

_____ Site WEB : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Date de naissance : _____/_____/_____ **Etes**-vous professeur d'arts plastiques **OUI - NON**

N° SIRET : _____ N° MDA, ADAGP ou SAIF : _____

Exposez-vous-en : Peinture…. Sculpture…. Tapisserie…. Autre catégorie (à préciser) : _____

Description des œuvres et frais d'inscription

En complétant ce tableau, vous vous engagez à exposer l'œuvre ou les œuvres qui a/ont été inscrite(s) lors de l'appel à candidature et retenue(s) par le comité de sélection et à ce qu'elles respectent bien les formats indiqués (cadres compris s'il y en a) !

Ordre de priorité	**Titre de l'œuvre** (en majuscule SVP)	**Catégorie** Huile, dessin, …, sculpture	**Format** l x L x H en cm (Cadre compris s'il y en a un)	**Prix de vente** en euros	**Frais de participation** Réglés par virement	**Frais de réexpédition** Si nécessaire, (et si non planifiés et réglés par l'artiste lors de l'expédition) 50 euros par colis Réglé par chèque séparé
1						
2						
3						
Frais de dossier (réglés par chèque et encaissé en cas de non-conformité des œuvres aux formats et critères de présentation imposés)					50	
Frais de conception et édition du catalogue (Facultatif) – (Réglés par virement avec les frais de participation)						
Total						

- Les frais de participation et éventuellement de la publication du catalogue **<u>devront être réglés par virement bancaire (voir RIB fourni)</u>** concomitamment à l'envoi de la fiche d'inscription, complétée et dument signée, et ce **pour le 16 juin 2025 au plus tard.**
- Les frais de dossier, **réglé par chèque bancaire séparé à l'ordre de « Salon de la Rochelle** » seront encaissés dans le cas où les œuvres, sélectionnées par le Comité de Sélection et réceptionnées au siège de l'Association, ne seraient pas conformes aux formats et critères de présentation précisés dans le Règlement.
- Les frais éventuels de réexpédition seront **réglés par chèque bancaire séparé à l'ordre de « Salon de La Rochelle »**, dans le cas où l'artiste n'aura pas planifié, en amont avec la Poste, la réexpédition de son colis à l'issue du Salon (voir Paragraphe 15.2 du Règlement du Salon) Le chèque sera impérativement joint à la fiche d'inscription et transmis **pour le 16 juin 2025 au plus tard.**

Date et signature précédée de la mention manuscrite :

« Ma participation au 5ème Salon International d'Arts Plastiques à PRAGUE implique mon acceptation sans réserve du Règlement du Salon »